INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur les modalités d'inscription par mail enfance.loisirs@agglo-muretain.fr ou en appelant le service Enfance : 05.34.46.38.60

PAI - Handicap

Si votre enfant développe des troubles de santé évoluant sur une longue période et fait l'objet d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) en ALAE ou si votre enfant est porteur d'un handicap, vous devez contacter le Directeur de la structure : enfance.loisirs@agglo-muretain.fr ou 05.34.46.38.60

Les inscriptions et les modifications de réservation du Centre de loisirs se font en ligne avant chaque vacance scolaire.

La période d'inscription (et de modification des réservations) commence et se termine aux dates communiquées par le service enfance.

Toute demande est confirmée par un accusé de réception envoyé par mail (l'intégration et l'envoie du mail peuvent prendre plusieurs minutes) avec un agenda (message HTML / les jours choisis sont cochés) :

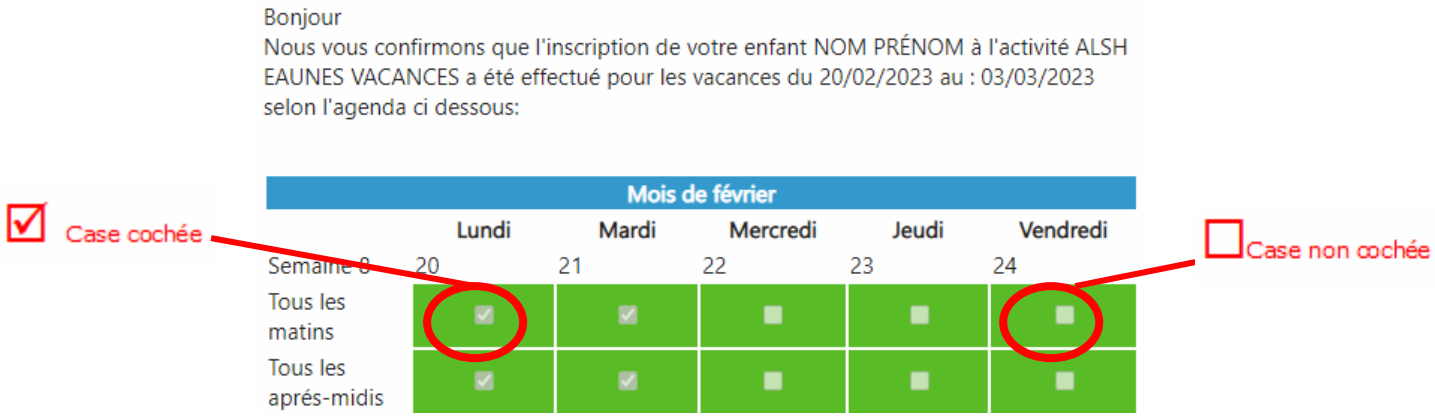

L'expéditeur de ce mail est agglo-muretain@portail-familles.com.(ce mail ne doit pas être utilisé comme adresse destinataire)

Cet accusé de réception doit être conservé pour servir de preuve en cas de contestation:

-Penser à regarder dans les mails indésirables ou spam

-Il est peut être nécessaire de retirer l'adresse mail agglo-muretain@portail-familles.com des adresses expéditeurs indésirables ou d'ajouter agglo-muretain@portail-familles.com à vos contacts

Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de contacter par mail czam@agglo-muretain.fr

---

En cas d'absence: Afin de prendre en compte votre modification ou absence de votre enfant au centre de loisirs, il est obligatoire de nous fournir un certificat médical ou un justificatif de votre employeur pour déduire la période concernée. En effet, conformément au règlement des ALSH, selon l'article 8 – Périodes d'ouverture et fonctionnement des présences, il est écrit :« Les absences pour maladies (attestées par un certificat médical), ou pour modification d'horaires (attestée par l'employeur de l'un des deux parents), devront être fournies dans les 48h par courrier au Muretain Agglo ou par mail enfance.loisirs@agglo-muretain.fr afin de ne pas être facturées».

Le centre de loisirs est facturé en demi-journée: exemple : 2 journées sont facturées 4 demi-journées.

Le tarif journée s'applique à partir du moment où le repas est pris.

En cas de non paiement des factures dans les délais impartis, le Muretain Agglo se réserve le droit de procéder à l'exclusion de l'enfant de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Dans le cas de factures impayées, nous invitons les parents à contacter les services sociaux de leur commune.

Vous pouvez consulter le tarif appliqué sur le portail famille dan la rubrique mon compte (sous réserve de mise à jour)

Vous pouvez consulter et payer les factures sur le portail famille.